

M. MANUEL: Mais j'aimerais bien entrer un peu plus dans le détail, si vous le voulez bien.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons organisé ou plutôt nous avons agi en tant qu'agents de liaison pour nos indigènes, je crois que le Service des affaires indiennes en Colombie-Britannique vous confirmerait que c'est bien le cas. Toutefois, c'est l'argent qui pose le gros problème. Nous sommes obligés de nous arranger avec deux fois rien. Or, il nous semble que si le gouvernement pouvait nous accorder \$10,000 pour deux ans, à titre d'essai, pour établir un genre de bureau, avec un agent de liaison et une secrétaire, ce serait une très bonne chose. Nous avons en ce moment,—et notre organisme est très actif,—un jeune homme qui a obtenu son diplôme de B.S.A., un professeur d'école, je crois même que nous en avons deux, un conseiller qui a terminé ses études secondaires et qui est très bien vu par les Okanagans. Notre secrétaire est un étudiant de l'Université de la Colombie-Britannique. Notre association compte des Indiens de très haut calibre et nous espérons que votre Comité réfléchira bien à notre proposition.

Comme nous l'avons déjà dit, nous avons dépensé tout notre argent et nous sommes même assez endettés à l'heure actuelle à cause de ce mémoire qu'il a fallu préparer. Certains non-Indiens nous ont aidés et nous leur en sommes très reconnaissants. Des personnes très en vue ont donné de petites sommes d'argent à notre association et des gestes semblables nous aident beaucoup dans le travail que nous essayons d'accomplir à l'intérieur.

Je puis vous dire sans risquer de me tromper que les choses n'ont jamais été organisées de manière vraiment démocratique à l'intérieur. Il n'y a eu personne pour s'occuper des intérêts des indigènes qui se trouvent dans les diverses réserves et je crois que, jusqu'à un certain point, nous avons réussi à faire quelque chose à cet égard. Toutefois, il nous sera impossible de continuer notre travail si nous comptons uniquement sur les Indiens, car ils n'ont pas d'argent et ils sont dans l'impossibilité de nous aider.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous ne prétendez tout de même pas qu'il y a des réserves où il n'y a pas de conseil de bande?

M. MANUEL: Ils ont des conseils de bandes; mais, comme je l'ai dit, ils ne savent pas exprimer leurs sentiments et nous devons beaucoup les aider à cet égard.

Le sénateur SMITH: Voulez-vous nous dire, aux fins du compte rendu, si vous avez demandé au gouvernement provincial d'aider les Indiens de la même façon que la Fédération de la chasse et de la pêche, comme on le demande ici?

M. MANUEL: Non. Nous nous sommes adressés à une fondation par le truchement de notre avocat-conseil, mais on nous a refusés. Nous nous sommes adressés à de nombreuses brasseries, mais là également on nous a refusés. Nous avons pensé que puisque c'est une question qui relève du gouvernement fédéral, nous n'étions pas placés pour nous adresser au gouvernement provincial.

J'ai assisté au congrès de la pêche et de la chasse et je me suis adressé au président de la société O'Keefe. Il pensait pouvoir verser une somme d'argent, mais je n'ai pas encore eu de ses nouvelles. Nous lui avons dit que s'il nous aidait, les Indiens, lorsqu'ils auraient le droit d'acheter librement de la boisson, ne se procureraient que des produits O'Keefe.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vient ensuite la pêche.

M. WALKEM: Je crois qu'hier nous nous sommes occupés en partie de cette question. Toutefois, il y a un point que j'aimerais soulever. Nous disons dans notre mémoire:

Les filets que nous plaçons dans le Fraser en vertu de permis de pêche découlant de nos droits héréditaires sont souvent détruits par les billes sans qu'on nous indemnise.